FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Ligue Régionale des Pays de la Loire de Rugby
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Modalités d'organisation :

- Date : samedi 04 décembre 2021
- Horaire d'ouverture : 11h30
- Lieu : Salle de La Bruyère – rue de la Bruyère 49300 CHOLET

Quorum nécessaire : 50% + 1 club (idem pour le nombre de voix)

Nombre de clubs présents : 30 sur 56 soit 53,57 %
Nombre de voix présentes ou représentées : 192 voix sur 268 voix soit 71,64 %

Les quorums étant atteints, l'AG extraordinaire peut valablement délibérer.

Le président de la Commission de vérification des pouvoirs : Daniel Griffon
Composition de la Commission : Bernard Lemaitre, Marguerite Gerbe-Gavini, Daniel Griffon

1. Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Cette Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 11h30 sous la présidence de **Monsieur COQUELET Dominique.**

2. Modification Statutaire Siège Social

Il est proposé à l'assemblée de modifier le siège social de la Ligue, suite à la vente des locaux au 7 Bd du Val de Chézine dans l'attente de la construction de la nouvelle ligue dont la livraison est prévue en juin 2023. Ainsi, en attendant cette livraison, nous occupons des locaux transitoires sous forme de location.
Ainsi, la nouvelle adresse du siège social est fixée au **317 Bd Marcel Paul 44800 Saint-Herblain**
Cette modification est portée aux votes des membres :

Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 100 %

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale Extraordinaire est close à 11h45.

Fait à CHOLET, le 06 décembre 2021

Monsieur Bernard LEMAITRE
Secrétaire Général

Fédération Française de Rugby
Ligue Régionale Pays de La Loire
7 bd du Val de Chézine
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. 02 51 83 77 77 - Fax 02 51 83 14 50

Monsieur Dominique COQUELET
Président